ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Petite enfance - Offre d'accueil - Choix du mode de garde

Question écrite n° 22847

Texte de la question

Mme Michèle Tabarot appelle l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur l'offre de garde de la petite enfance en France. Ces dernières années le taux de couverture a été en hausse. Il est ainsi passé de 46 % des enfants de moins de 3 ans en 2005 à 58 % en 2016. Mais cette évolution ne doit pas faire oublier deux réalités importantes. D'abord, ce taux ne permet toujours pas de satisfaire les demandes des parents dont près d'un quart estime ne pas avoir accès à la solution de garde souhaitée. Ensuite, il existe des disparités territoriales importantes en matière d'offre. Dès lors, si des parents décident de garder leur enfant durant ses premières années par choix personnel, certains doivent le faire en l'absence d'autre possibilité et ce au détriment de la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle. Au regard de ces éléments et alors qu'une réflexion est en cours sur l'accueil de la petite enfance, elle souhaiterait que le Gouvernement puisse préciser les orientations retenues pour encourager une véritable liberté de choix pour les parents mais aussi pour résorber les disparités territoriales constatées.

Données clés

Auteur : Mme Michèle Tabarot
Circonscription : Alpes-Maritimes (9e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 22847
Rubrique : Enfants
Ministère interrogé : Solidarités et santé
Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 17 septembre 2019, page 8161
Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)